#### **PROCES VERBAL**

## DU CONSEIL GENERAL DE GRANDEVENT Séance du 17 décembre 2021

M. Luc Thévenaz, Président, ouvre la séance à 20h00.

### 1. Appel.

13 personnes sont présentes sur 16 inscrites. Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le président présente le Bureau pour la législature qui commence. Les scrutateurs pour cette séance sont M. Andres Alarcon et Mme Josette Banderet.

M. David Ruetschi, syndic, remercie Mme Elisabeth Piovan active comme secrétaire du conseil général durant 10 ans ainsi que M. Yvan Deriaz pour son engagement durant les 14 dernières années comme président. Un présent de la part de la commune leur est remis.

### 2. Approbation de l'ordre du Jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

## 3. Lecture du procès-verbal de la dernière séance

Le PV de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité

## 4. Assermentation des nouveaux membres

Sont assermentés :

M. Exposto Paulo Mme Frydig Sabrina M. Kasser Michel

## 5. <u>Discussion des points de procédures</u>

Le président présente ses propositions pour la bonne marche du CG:

Il souhaite des débats courtois et bienveillants. Lors des interventions, de pouvoir citer les sources d'information. Il demande de se présenter lors de prise de parole.

P.V du 17.12.2021

Enfin, il rappelle les droits et obligations des conseillers et donne la parole à l'assemblée pour toutes questions. Pas de questions de la part de l'assemblée.

D'un point de vue administratif, le bureau fait la proposition de passer par des documents électroniques, procédé prévu par le règlement.

Les conseillers d'accord de recevoir les divers documents, ainsi que les convocations au Conseil Général par courriel, sont invités à transmettre leur adresse électronique à la fin de la séance.

Le président ouvre le débat sur ce point.

M. Michel Kasser suggère que, dans ce cas, des accusés de réception soient demandés lors des envois, afin de consolider la validation de l'envoi.

La proposition des envois électroniques facultatifs passe au vote à mains levées et est acceptée, par 10 voix pour, 2 oppositions et 1 abstention.

M. Claude-Alain Briod propose que le PV soit distribué lors de la convocation et qu'il ne soit plus lu en séance.

M. Andrés Alarcon précise que dans ce cas, à la requête d'un tiers de l'assemblée, sa lecture peut être demandée.

Cette proposition est soumise au vote et acceptée à l'unanimité.

### 6. Préavis municipal N° 04/2021 - Budget 2022

Le président nous lit la conclusion du préavis et donne la parole à la municipalité.

Le syndic apporte quelques commentaires :

La hausse du point d'imposition permet de modérer l'excédent de charge prévu.

Les charges sociales et la péréquation augmentent, car ils sont liés au point d'imposition. Les prévisions des recettes sont rendues particulièrement difficiles à cause de la pandémie.

Le budget proposé est une variante prudente.

Ce budget comprend le plan directeur des eaux, des routes et le PACOM.

La parole est donnée au rapporteur de la Commission de gestion M. Andres Alarcon qui nous fait lecture du rapport de cette Commission composée de Mme Josette Banderet, M. Philippe Schwab et lui-même.

La Commission s'est réunie le 6 décembre 2021 pour étudier le budget communal en présence du M. David Ruetschi, syndic et de M. Philippe Tschannen, boursier.

La commission encourage la Municipalité à la prudence au vu des effets de l'augmentation du taux d'imposition sur la péréquation, ainsi que notre contribution à la facture sociale. L'examen du budget 2022 est jugé sain par la commission, qui propose au CG de l'accepter tel que présenté par la Municipalité.

Le président ouvre la discussion.

M. Pierre-André Cavin relève le très bon travail effectué, tant par la Municipalité que le boursier et la Commission de gestion, et soutient le budget tel que proposé.

Le président demande à l'assemblée de passer au vote pour ce préavis. A main levée, *le préavis N° 04/2021 – Budget 2022* est accepté à l'unanimité.

## 7. <u>Préavis municipal N° 05/2021 – Autorisations</u> <u>générales de plaider</u>

Le président nous fait lecture de la conclusion de ce préavis, puis il donne la parole à la Municipalité.

La somme de 10'000 fr. est passée à 15'000 fr., afin d'être plus en adéquation avec la situation actuelle de la Commune.

M. Alarcon nous lit le rapport de la Commission de gestion (date et composition idem point 6 du présent PV, en présence du syndic), et conclut par la proposition au Conseil général d'accepter le préavis municipal – autorisation générale de plaider - tel que présenté.

Le président ouvre le débat. Pas de commentaires.

A main levée, le préavis N° 05/2021 – Autorisations générales de plaider, est accepté à l'unanimité.

## 8. <u>Préavis municipal N° 06/2021 Inscription de</u> servitudes

Sans changement par rapport à la situation prévalent auparavant, le président donne directement la parole au rapporteur de la Commission de gestion, M. Andres Alarcon. Ladite commission propose d'adopter le préavis -inscription des servitudes au Registre foncier.

Aucune question ni remarque n'est exprimée de la part de l'assemble. A main levée, le préavis N° 06/2021 – inscription des servitudes au Registre foncier, est accepté à l'unanimité.

## 9. <u>Préavis municipal N° 07/2021 Dépenses imprévisibles</u> <u>et exceptionnelles</u>

Le président lit la conclusion de ce préavis, qui consiste à accorder à la Municipalité la compétence d'engager des dépenses imprévisibles pour une somme maximale de 15'000 fr., limitée à 3 cas par année.

M. David Ruetchi, Syndic, précise que cette somme passe de 10'000 fr. à 15000 fr., mais que la limitation à 3 cas par année est nouvelle.

P.V du 17.12.2021

Le rapport de la Commission de gestion, lu par M. Andres Alarcon, préconise d'adopter ce préavis.

A main levée, le préavis N° 07/2021 –dépenses imprévisibles et exceptionnelles, est accepté à l'unanimité

# 10. <u>Préavis municipal N° 08/2021 Fixation de plafond</u> en matière d'emprunts et de risques

Le président nous lit la conclusion du préavis qui demande de fixer, pour la législature, le plafond d'endettement à 1'475'693 fr. et le plafond pour risques de cautionnement et autres engagements à 238'736 fr.

Le syndic est invité à donner des compléments d'explications. Il précise qu'il s'agit bien d'un plafond, calculé sur la base d'un plan d'investissement, et qui doit être validé par le Conseil d'Etat. Les investissements prévus sont la réfection de deux routes, la mise à jour du réseau d'eau et le remplacement du chauffage du collège.

Cette proposition reste en deçà du ratio fixé par le canton.

Les risques de cautionnement concernent l'engagement de la commune en cas de faillite de l'ASIGE ou l'ACRG.

Le rapporteur de la Commission de gestion, M. Andres Alarcon, nous lit le rapport qui propose à l'assemble d'adopter ce préavis, tel que présenté. La parole est donnée à l'assemblée.

M. Briod remercie la municipalité de rester sous les ratios.

Le président procède au passage au vote de ce préavis.

A main levée, le préavis N° 08/2021 –fixation de plafond en matière d'emprunts et de risques, est accepté à l'unanimité.

Remerciements à la Municipalité et la Commission de gestion.

## 11. Communication de la Municipalité

#### M. le Syndic David Ruetschi:

Il remercie le Conseil pour sa confiance envers la Municipalité, et nous informe de quelques points :

La nouvelle Municipalité a pris ses fonctions et a intégré sa nouvelle membre Mme la Municipale Rose-May Thévenaz qui a déjà pris ses repères, dans un bon esprit constructif de collaboration professionnelle.

Le parc éolien: aucune éolienne ne se situant sur la commune de Grandevent, les éventuelles oppositions doivent être adressées aux communes concernées, soit Fontaines, Fiez et Grandson, et non pas à la Commune de Grandevent. Les mesures exploratoires sur les 3 éoliennes prévues sur le territoire de Grandevent ayant été décevantes, l'implantation

d'éolienne sur le territoire de Grandevent n'est présentement plus d'actualité.

La place de tir : l'armée propose de répartir les tirs sur plus de semaines. Et certains tirs sont devenus interdits depuis la rive droite de l'Arnon (mitrailleuse 12,7) et sont restreints depuis cette rive à l'exercice des tireurs d'élite. La concentration des tirs du début d'année a été expliquée par un sureffectif de 120% des écoles de recrues dû à la crise COVID. L'armée propose de commencer les tirs plus tôt en février, afin de mieux répartir les jours d'activité, qui n'ont toutefois jamais atteint 5 jours dans la même semaine, assure l'armée. Ils affirment qu'ils n'ont tiré que 72 jours sur les 110 jours publiés. Le projet d'assainissement de la place de tir se confronte à plusieurs problèmes : les zones de protection des eaux, ainsi qu'aux surfaces d'assolement et à l'assainissement de la contamination aux métaux lourds. Afin d'atténuer le bruit, le projet est de faire un mur de 6 mètres de haut en forme de U, ce qui permettrait de diminuer les nuisances sonores de 7 décibels.

La place d'armes de Chamblon a nouvellement reçu 3 véhicules de simulations qui peuvent être facilement positionnés sur le site de Vugelles pour effectuer des tests sans nuisances.

Les autres communes présentes (Orges – Novalles – Vugelles) semblent satisfaites de la situation existante.

Décharge des Echatelards : nous sommes en partenariat avec l'EMS de Bru, afin de partager les frais occasionnés par notre opposition mandatée par notre Conseil Général. La 2<sup>e</sup> mise à l'enquête a récolté 800 oppositions.

La population : Grandevent compte 232 habitants.

Le président ouvre ce rapport aux questions :

M. Claude-Alain Briod note qu'il n'y a rien de prévu au budget 2022 de la Commune pour les actions concernant la place de tir, mais reconnait qu'il n'y a eu aucune demande de la part de la Commission de la place de tir. Il demande une copie du PV de 2019, ainsi que de la dernière séance (pas de séance cependant en 2020). Le syndic répond qu'il ne sait pas s'il y aura un PV de la dernière séance, puisque le Préfet était absent pour raison de maladie.

M. Claude-Alain Briod signale qu'il n'y a pas de nouvelle concernant la demande de révision de la convention formulée en 2017. Le syndic informe qu'il n'a pas connaissance d'une quelconque amorce de révision de la convention, en raison de l'absence de volonté des autres Communes de changer le statu quo. La seule Commune qui s'est permise d'interpeller l'armée reste la Commune de Grandevent et la syndique de Vugelles a même laissé entendre qu'elle avait l'intention de ne rien entreprendre.

M. Michel Kasser se propose de joindre la Commission de la place de tir.

Le président propose l'élection de M. Michel Kasser – 0 opposition, 2 abstentions.

Les membres de la Commission sont donc à présent M. Claude-Alain Briod, Mme Katia Schneider et M. Michel Kasser.

#### M. le Municipal vice-Syndic Robert Piovan :

Plan Directeur des Eaux (PDE): projet d'installation d'un by-pass d'alimentation pour de l'eau potable fournie par l'ACRG. En 2021, la pluviométrie a été bonne et exceptionnellement le 64% de la consommation d'eau a été fourni par nos sources (normalement, c'est environ 50%). Il détaille la procédure d'installation du by-pass et le partage des coûts avec l'ACRG.

En 2023, les travaux doivent être entrepris selon le plan directeur des eaux, soit des travaux de réhabilitation du réservoir supérieur, suppression problématique de la réserve incendie à mettre aux normes actuelles, révision de la station de pompage, suppression définitive de la source « sur le Crêt ». Il nous parle également des divers projets à plus long terme.

STEP : remplacement de la sonde à oxygène. En 2022 et 2023, pas de vidange prévue des lies de boues.

Notre eau est toujours bonne chimiquement et biologiquement, mais l'eau est un peu dure. Un nouveau type d'affichage des résultats est maintenant mis en place et se trouve affiché sur le pilier communal.

Question de M. Andres Alarcon : quand on installe le by-pass, comment garantit-on la réserve incendie pour la commune ? Réponse : le branchement sera permanent et l'eau sera fournie par la conduite de l'ACRG.

#### **Mme la Municipale Rose-May Thévenaz:**

Campus scolaire et sportif de Champagne et l'ASIGE.

Elle nous refait un bref historique de cette initiative et les motivations à la mise en place de ce projet, débuté en 2011. Il faudra 95 classes à l'horizon 2035, alors qu'actuellement il y en a 85. La LEO (loi sur l'enseignement obligatoire), entrée en vigueur en 2013, demande de limiter les déplacements des élèves durant les horaires scolaires par un groupement des infrastructures. Les différentes exigences ne sont plus compatibles avec plusieurs petits collèges. Dans le plan directeur 2012, Champagne a été retenu comme site pour le futur établissement aux normes de la LEO.

Le concours d'architecture a réuni 80 projets et a retenu le projet King Kong, composé de 3 bâtiments : 1 scolaire avec 18 classes, 1 parascolaire pour une centaine d'élèves et 1 sportif avec 3 salles de gym. Ce campus est reconnu d'intérêt intercommunal par le Canton.

Planification: 4 phases jusqu'à l'achèvement des travaux (pas avant 2026), pour des coûts de plus de 43 millions.

La 1<sup>re</sup> phase d'étude va coûter 2'240'000 fr., payé par Champagne et refacturé via une location aux communes partenaires dès 2023.

La 2<sup>e</sup> phase en 2022-2024 va consister à acquérir les terrains par la Commune de Champagne. Un plan de financement doit être fourni par l'ASIGE dans le premier semestre 2022.

La 3<sup>e</sup> phase est le crédit d'étude menant à l'enquête publique en 2023-2024.

La 4<sup>e</sup> phase débute en 2024-2026 et intègre les travaux de construction. Le maintien ou l'abandon du Collège de Fiez est encore à l'examen.

Mme Katia Schneider demande des précisions sur l'emplacement de cette école par rapport à l'éventuelle future décharge. Réponse : très bonne question, la décharge se trouvera en effet entre les collèges de Champagne et Grandson.

M. Andres Alarcon, demande ce qui se passe en cas de non-construction et des coûts engagés. Réponse : l'ASIGE s'engage à couvrir les coûts engagés. La construction du collège serait financée par la Commune de Champagne, qui se refinancerait par une location à l'ASIGE.

Mme Josette Banderet demande s'il est possible de soutenir la commune de Fiez. Réponse : c'est déjà fait.

### M. le Municipal Jean-Pierre Burri:

Déchetterie : rien de spécial à signaler, la courbe des coûts est en augmentation constante.

Plan directeur pour la réfection des chemins : Seuls les chemins agricoles peuvent être subventionnés jusqu'à 72%.

Projets sur 3 législatures : priorités : vers chez Grison (subventionné), Champ de la Côte (non subventionné). Le devis estimatif va être établi prochainement.

M. Claude-Alain Briod relève que des réserves ont été prévues pour la réfection du Chemin du Champ de la Côte.

**Mme la Municipale Louys Gasser** étant malade, le syndic nous fait part que la chaudière à pelets fonctionne parfaitement et la décoration du village et de la maison de Commune a été améliorée.

### 12. Divers

Rapport des commissions STEP / déchèterie par M. Philippe Schwab. La déchèterie est stable en volume et revient à 85fr. par habitant. La STEP montre de grandes variations quant aux coûts et revient à environ 90fr. par habitant. Les budgets ont été approuvés par la Commission. La Commission propose d'augmenter le temps d'ouverture de la déchèterie. La question est posée à la Municipalité. M. le Municipal n'est personnellement pas convaincu de cette extension de l'ouverture. Comme c'est une déchèterie intercommunale, il peut rapporter ce point à la séance de l'assemblée intercommunale. Le Président demande si des données objectives sont réalisées par des comptages, mais ce n'est pas le cas. La Commission demande la possibilité d'avoir un suppléant à cette Commission : Le président demande les candidatures potentielles.

M. Michel Kasser se porte candidat et est élu par acclamation.

P.V du 17.12.2021

Mme Josette Banderet mentionne son souci par rapport aux fenêtres de l'Avent et regrette les informations tardives transmises à la population. Réponse : la Municipalité regrette et l'explique par une surcharge du secrétariat communal en fin d'année, ainsi que l'incertitude liée au COVID. Le secrétariat tiendra sans doute à s'améliorer l'année prochaine.

Mme Josette Banderet demande une modification de la date du dernier conseil de l'année.

Réponse : le syndic précise que ce sera compliqué, car les budgets des autres commissions n'arrivent pas non plus si tôt !

Mme Rose-May Thévenaz rappelle que dimanche nous sommes conviés à un vin chaud et soupe à l'extérieur.

Le président propose de fixer les dates pour l'année à venir. Le 24 juin 2022 est proposé, ainsi que le 9 décembre 2022, avec l'aval de M. Tschannen boursier.

**Le président** clôt la séance à 22h15, ayant auparavant remercié la Municipalité, les Membres du Conseil et de la Commission de gestion pour leur bon travail et invite chacun, chacune à prendre part au repas offert par la Commune de Grandevent.

Au nom du Conseil Général

Le président Luc Thévenaz La secrétaire Karin Schwarz